

adopté

SÉNAT

le 28 juin 1966.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

PROJET DE LOI

portant modification des dispositions du Code électoral relatives à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale : (2^e législ.) : 1914, 1949 et in-8° 533.

Sénat : 260 et 267 (1965-1966).

Article premier.

Le tableau n° 1 des circonscriptions électorales pour l'élection des députés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer, visé aux articles L. 125 et L. 337 du Code électoral et annexé audit Code, est modifié conformément au tableau joint à la présente loi.

Cette disposition entrera en vigueur lors des prochaines élections législatives.

Art. 2.

Les circonscriptions électorales figurant au tableau n° 1 susvisé du Code électoral sont composées des cantons et communes énumérés audit tableau, tels que ces cantons et communes sont délimités à la date de la promulgation de la présente loi.

**Tableau rectificatif des circonscriptions électorales
dans la France métropolitaine.**

DÉPARTEMENTS	COMPOSITION
Bouches-du-Rhône :	
1 ^{re} circonscription..	1 ^{er} arrondissement municipal et partie nord-ouest du 6 ^e arrondissement municipal délimitée par le côté pair de la rue Saint-Michel, le côté pair de la rue Fontange, le côté pair de la rue de Lodi jusqu'à la rue Pierre-Laurent, le côté impair de la rue Pierre-Laurent, le côté impair de la rue Perrin-Solliers jusqu'à la rue de Village, la rue Perrin-Solliers côté pair exclu (de la rue de Village au boulevard Baille), le boulevard Baille côtés pair et impair exclus jusqu'à la place Castellane, le début du côté impair de la place Castellane jusqu'à la rue de Rome, la rue de Rome côtés pair et impair inclus jusqu'à la rue Sainte-Victoire, la rue Sainte-Victoire côtés pair et impair inclus, la rue Paradis côtés pair et impair exclus jusqu'à la rue Dragon, la rue Dragon côtés pair et impair exclus jusqu'à la rue Breteuil, la rue Breteuil côtés pair et impair exclus jusqu'à la rue Saint-Jacques, la rue Saint-Jacques côtés pair et impair exclus jusqu'au boulevard Notre-Dame, le boulevard Notre-Dame côtés pair et impair inclus, le côté pair de la rue Montée-Notre-Dame jusqu'à la Basilique de Notre-Dame de la Garde.
2 ^e circonscription..	6 ^e arrondissement municipal, 9 ^e arrondissement municipal et la partie sud-est du 6 ^e arrondissement municipal délimitée par le côté impair de la rue Saint-Michel, le côté impair de la rue Fontange, le côté impair de la rue de Lodi jusqu'à la rue Pierre-Laurent, le côté pair de la rue Pierre-Laurent, le côté pair de la rue Perrin-Solliers (de la rue de Village au boulevard Baille), le boulevard Baille côtés pair et impair inclus, la fin du côté impair et le côté pair de la place Castellane du boulevard Baille jusqu'à la rue de Rome, la rue de Rome côtés pair et impair jusqu'à la rue Sainte-Victoire, la rue Sainte-Victoire côtés pair et impair exclus, la rue Paradis côtés pair et impair inclus jusqu'à la rue Dragon,

DEPARTEMENTS	COMPOSITION
Bouches-du-Rhône	
(suite) :	
2 ^e circonscription.. (suite) :	la rue Dragon côtés pair et impair inclus jusqu'à la rue Breteuil, la rue Breteuil côtés pair et impair inclus jusqu'à la rue Saint-Jacques, la rue Saint-Jacques côtés pair et impair inclus jusqu'au boulevard Notre-Dame, le boulevard Notre-Dame côtés pair et impair exclus, le côté impair de la rue Montée-Notre-Dame jusqu'à la Basilique de Notre-Dame de la Garde.
7 ^e circonscription..	3 ^e arrondissement municipal et la partie nord du 4 ^e arrondissement municipal délimitée par l'avenue de Saint-Barnabé côtés pair et impair exclus, le boulevard de la Blancarde côtés pair et impair exclus jusqu'au boulevard Rougier, le côté impair du boulevard de la Blancarde jusqu'au boulevard de la Libération, le côté impair du boulevard de la Libération jusqu'à la rue Espérandieu.
8 ^e circonscription..	Les 12 ^e et 13 ^e arrondissements municipaux et la partie sud du 4 ^e arrondissement municipal délimitée par l'avenue de Saint-Barnabé côtés pair et impair inclus, le boulevard de la Blancarde côtés pair et impair inclus jusqu'au boulevard Rougier, le côté pair du boulevard de la Blancarde jusqu'au boulevard de la Libération, le côté pair du boulevard de la Libération jusqu'à la rue d'Oran. Le canton de Roquevaire. La commune de Plan-de-Cuques.
Drôme :	
1 ^{re} circonscription..	Au lieu de Valence, lire : Valence-Nord, Valence-Sud.
Essonne :	
1 ^{re} circonscription..	Cantons de Brunoy, Corbeil-Nord (moins communes de Bondoufle, Courcouronnes, Echarcon, Evry, Lisses, Ris-Orangis), Montgeron. Communes de Corbeil, Morsang-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine.
2 ^e circonscription..	Cantons d'Arpajon, Corbeil-Sud (moins communes de Corbeil, Morsang-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine), Etampes, La Ferté-Alais, Méréville, Milly-la-Forêt. Communes de Bondoufle, Courcouronnes, Echarcon, Evry, Lisses, Ris-Orangis.

DÉPARTEMENTS	COMPOSITION
Essonne (suite) :	
3 ^e circonscription..	Cantons d'Athis-Mons, Juvisy, Longjumeau, Massy, Savigny.
4 ^e circonscription..	Cantons de Limours, Palaiseau.
	Communes d'Angervilliers, Authon-la-Plaine, Boissy-sous-Saint-Yon, Breuillet, Breux, Chatignonville, Corbreuse, Dourdan, La Forêt-le-Roi, Le Val-Saint-Germain, Les Granges-le-Roi, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Escobille, Saint-Maurice-Montcouronne, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Sermaise.
Hauts-de-Seine :	
1 ^{re} circonscription.	Communes de Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne.
2 ^e circonscription.	Commune d'Asnières.
3 ^e circonscription.	Communes de Colombes, Bois-Colombes.
4 ^e circonscription.	Communes de Clichy, Levallois-Perret.
5 ^e circonscription.	Communes de Courbevoie, La Garennes-Colombes.
6 ^e circonscription.	Communes de Neuilly-sur-Seine, Puteaux.
7 ^e circonscription.	Communes de Nanterre, Suresnes.
Hauts-de-Seine	
<i>(suite) :</i>	
8 ^e circonscription.	Communes de Garches, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud.
9 ^e circonscription.	Cantons de Meudon, Sèvres. Commune de Vaucresson.
10 ^e circonscription.	Commune de Boulogne-Billancourt.
11 ^e circonscription.	Communes d'Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Vanves.
12 ^e circonscription.	Communes de Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Plessis-Robinson, Sceaux.
13 ^e circonscription.	Communes d'Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Montrouge.
Indre-et-Loire :	
1 ^{re} circonscription..	Au lieu de Tours, lire : Tours à l'exception des quartiers de Sainte-Radegonde et de Saint-Symphorien.
2 ^e circonscription..	Au lieu de Tours-Nord (communes rurales), lire : Tours-Nord à l'exclusion du quartier Paul-Bert de la commune de Tours.

DÉPARTEMENTS	COMPOSITION
Jura :	
1 ^{re} circonscription..	Au lieu de Beaufort-du-Jura, Saint-Laurent-du-Jura, lire : Beaufort, Saint-Laurent-en-Grandvaux.
Maine-et-Loire :	
1 ^{re} circonscription..	Au lieu d'Angers-Nord-Est, lire : Angers-Nord, Angers-Est.
2 ^e circonscription..	Au lieu d'Angers-Sud-Est, lire : Angers-Sud.
3 ^e circonscription..	Ajouter Allonnes. Au lieu de Saumur-Nord-Est et Saumur-Nord-Ouest, lire : Saumur-Nord.
5 ^e circonscription..	Au lieu de Cholet, lire : Cholet-Est, Cholet-Ouest.
6 ^e circonscription..	Au lieu d'Angers-Nord-Ouest, lire : Angers-Ouest.
Manche :	
4 ^e circonscription..	Au lieu de Barneville-sur-Mer, lire : Barneville-Carteret.
Nord :	
9 ^e circonscription..	Ajouter Marcq-en-Barœul.
Paris	1 ^{re} à 31 ^e circonscription de Paris, telles qu'elles sont définies dans le tableau n° 1 visé à l'article L. 125 du code électoral et annexé audit code.
Pas-de-Calais :	
10 ^e circonscription..	Canton de Bruay-en-Artois. Communes de Bouvigny-Boyeffles, Fresnicourt-le-Dolmen, Gouy-Servins, Hersin-Coupigny, Maisnil-lès-Ruitz, Marles-les-Mines, Nœux-les-Mines, Sains-en-Gohelle, Servins.
11 ^e circonscription..	Cantons de Cambrin, Laventie. Communes d'Annay-sous-Lens, Bénifontaine, Estevelles, Harnes, Hulluch, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles.
12 ^e circonscription..	Cantons de Liévin-Nord (moins la commune de Nœux-les-Mines), Liévin-Nord-Ouest (moins les communes de Bouvigny-Boyeffles, Gouy-Servins, Hersin-Coupigny, Sains-en-Gohelle, Servins). Communes d'Avion, Eleu-dit-Leauwette, Loos-en-Gohelle.
14 ^e circonscription..	Ajouter Hénin-Liétard.

DÉPARTEMENTS	COMPOSITION
Bas-Rhin :	
1 ^{re} circonscription..	Cantons de Strasbourg-I, Strasbourg-II, Strasbourg-IV, Strasbourg-V.
2 ^e circonscription..	Cantons de Strasbourg-III, Strasbourg-VI, Strasbourg-VII, Strasbourg-VIII.
Rhône :	
1 ^{re} circonscription..	Ajouter Lyon-XIII.
6 ^e circonscription..	Cantons de Villeurbanne-Nord, Villeurbanne-Sud, Bron.
Seine	Supprimer ce titre, la rubrique banlieue et les 32 ^e à 55 ^e circonscriptions.
Seine-Maritime :	
6 ^e circonscription..	Cantons de Le Havre-I, Le Havre-II, Le Havre-V, Le Havre-VI, Le Havre-VII, Montivilliers (moins communes de Gainneville, Harfleur, Rouelles).
7 ^e circonscription..	Cantons de Le Havre-III, Le Havre-IV. Communes de Gainneville, Harfleur, Rouelles.
Seine-et-Marne :	
2 ^e circonscription..	Ajouter Chelles.
Seine-et-Oise	Supprimer ce titre et les 1 ^{re} et 18 ^e circonscriptions.
Seine-Saint-Denis :	
1 ^{re} circonscription..	Communes d'Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte, Saint-Ouen, Villetaneuse.
2 ^e circonscription..	Commune de Saint-Denis.
3 ^e circonscription..	Communes d'Aubervilliers, La Courneuve, Stains.
4 ^e circonscription..	Communes de Bobigny, Le Bourget, Drancy, Dugny.
5 ^e circonscription..	Communes de Bondy, Noisy-le-Sec, Pavillons-sous-Bois, Romainville, Villemomble.
6 ^e circonscription..	Communes de Bagnolet, Les Lilas, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais.
7 ^e circonscription..	Communes de Montreuil, Rosny-sous-Bois.
8 ^e circonscription..	Communes d'Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Sevrans, Tremblay-lès-Gonesse, Villepinte.
9 ^e circonscription..	Communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Noisy-le-Grand, Le Raincy, Vaujours.

DÉPARTEMENTS	COMPOSITION
Deux-Sèvres :	
3 ^e circonscription..	Au lieu de Châtillon-sur-Sèvre, lire : Mauléon.
Val-de-Marne :	
1 ^{re} circonscription..	Communes d'Arcueil, Cachan, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Villejuif.
2 ^e circonscription..	Communes de Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, l'Hay-les-Roses, Orly, Rungis, Thiais.
3 ^e circonscription..	Communes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine.
4 ^e circonscription..	Communes d'Alfortville, Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Maurice.
5 ^e circonscription..	Communes de Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Joinville-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés.
6 ^e circonscription..	Communes de Bry-sur-Marne, Champigny, Nogent-sur-Marne, Le Perreux.
7 ^e circonscription..	Communes de Fontenay-sous-Bois, Saint-Mandé, Vincennes.
8 ^e circonscription..	Cantons de Chennevières-sur-Marne, Boissy-Saint-Léger, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges.
Val-d'Oise :	
1 ^{re} circonscription..	Cantons de l'Isle-Adam, Magny-en-Vexin, Marines, Pontoise.
2 ^e circonscription..	Cantons de Corneilles-en-Parisis, Taverny.
3 ^e circonscription..	Communes d'Argenteuil, Bezons.
4 ^e circonscription..	Cantons d'Enghien-les-Bains, Montmorency, Saint-Leu-la-Forêt.
5 ^e circonscription..	Cantons d'Ecouen-Lochère, Gonesse, Luzarches, Sarcelles-Centre.
Var :	
3 ^e circonscription..	Cantons de Toulon-II, Toulon III, Toulon-IV, Toulon-V (au Sud du boulevard Commandant-Nicolas, celui-ci exclu).
4 ^e circonscription..	Cantons du Beausset, Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Toulon-I, Toulon-V (au Nord du boulevard Commandant-Nicolas, celui-ci inclus).
Yvelines :	
1 ^{re} circonscription..	Cantons de Houilles, Maisons-Laffitte.
2 ^e circonscription..	Cantons de Chatou, Saint-Germain-en-Laye.
3 ^e circonscription..	Cantons de Conflans-Sainte-Honorine, Meulan, Poissy.

DÉPARTEMENTS	COMPOSITION
Yvelines (suite) :	
4 ^e circonscription..	Cantons de La Celle-Saint-Cloud, Marly-le-Roi. Communes du Chesnay, Les Clayes-sous-Bois.
5 ^e circonscription..	Cantons de Versailles-Nord-Ouest (moins commune du Chesnay), Versailles-Nord (moins commune de Viroflay). Communes de Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury.
6 ^e circonscription..	Cantons de Versailles-Sud, Versailles-Ouest (moins communes de Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Thiverval-Grignon, Trappes). Commune de Viroflay.
7 ^e circonscription..	Cantons de Bonnières-sur-Seine, Houdan, Limay, Mantes-la-Jolie.
8 ^e circonscription..	Cantons de Chevreuse, Montfort-l'Amaury, Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines. Communes de Plaisir, Thiverval-Grignon, Trappes.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
28 juin 1966.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.